

MAIRIE DE PLOGOFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOGOFF

Nombre de conseillers : 19

Présents : 17

Votants : 19

Séance du 22 Septembre 2009

L'an deux mil neuf, le vingt deux Septembre, le Conseil Municipal de la commune de PLOGOFF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice LEMAITRE, Maire;

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 Septembre 2009

Absent : /

Procuration : Madame RENAULT Marie-Elisa à Madame CHAUVEAU Jackie
Madame PERFEZOU Pascale à Monsieur YVENOU Joël

Secrétaire : Monsieur KERLOCH Stevonn

RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour la proposition de vente de 2 terrains communaux à Monsieur VIALLA, médecin généraliste, remplaçant du Docteur BOCCOU.

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable par 18 voix pour et 1 contre.

ENTRETIEN DU VELO-ROUTE :

~ Adoption de la convention d'entretien entre le Conseil Général et la Commune ~

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Général a financé l'aménagement de la vélo-route entre le Loch et la Pointe du raz.

L'aménagement est composé de bandes cyclables, de pistes cyclables et de voies partagées avec la circulation motorisée sur certaines sections.

Afin de pouvoir pérenniser cette infrastructure touristique, le Conseil Général propose à la commune de Plogoff de signer une convention ayant pour objet de définir les conditions d'entretien des emprises de la véloroute, ainsi que les aménagements qui y sont réalisés sur le territoire de la commune.

Après avoir pris connaissance de cette convention, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à la signer.

MISE AUX NORMES COMMUNAUTAIRES RESTAURANT SCOLAIRE : ~ Choix de l'architecte ~

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a déposé en date du 3 avril 2009 une demande d'agrément auprès de la Direction Départementale des services vétérinaires du Finistère afin de pouvoir pérenniser la livraison de préparations culinaires élaborées à l'avance (livraison chaude) au restaurant scolaire municipal.

La commune a obtenu l'attribution d'un agrément conditionnel de 3 mois renouvelable une fois.

La poursuite de cette activité nécessite la mise aux normes du restaurant scolaire.

Une consultation de maître d'œuvre a été lancée en application de l'article 28 et 74-11 du code des marchés publics (procédure adaptée).

Le cabinet « LIJOUR-CASTEL » et « TY ERRRA » ont remis une proposition pour l'exécution et la réalisation de ces travaux.

Après analyse des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecture « TY ERRRA » pour un montant de 4.180 euros hors taxes (5.000 euros TTC).

ARCHIVAGE ET INFORMATISATION DU PATRIMOINE ECRIT DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer avec la société « DOPARCHIV » la reprise totale et définitive du fonds d'archives de la commune pour un coût de **3.900 euros hors taxes** (4.664,40 euros toutes taxes comprises).

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise monsieur le Maire à signer le devis présenté par la société « DOPARCHIV ».

ANCIENNE ECOLE DE LESCOFF : ~ Proposition de modification du crédit-bail en achat par le locataire actuel ~

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération en date du 28 mai 2004, l'ancienne école de Lescoff a été désaffectée et louée sous forme de crédit-bail pour une durée de 13 ans à la SCI « les hauts de lescoff ».

Les locataires souhaitent résilier le contrat de crédit-bail et se porter acquéreur de l'immeuble.

Les services des domaines ont estimé la valeur vénale de ce bien à 120.000 euros avec une marge de négociation de 10%.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la vente de cet immeuble moyennant le prix de 96.700 euros et précise que ce prix tient compte des annuités qui ont déjà été versées par la SCI « Les hauts de Lescoff » pour un montant en capital de 11.296,06 euros et en intérêts de 23.316,56 euros soit un total de 34.612,82 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- **Emet** un avis favorable à cette proposition ;
- **Autorise** monsieur le Maire à signer l'acte de vente au nom de la commune pour un montant de 96.700 euros.

SECURITE ROUTIERE : ~ Nomination d'un référent ~

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner un correspondant « sécurité routière ».

Le rôle de l' élu référent consistera principalement à :

- Etre l'interlocuteur reconnu en matière de « sécurité routière » ;
- Diffuser la culture « sécurité routière » dans la commune ;
- Animer une politique de sécurité routière au niveau de la commune ;
- Mobiliser les acteurs locaux ;
- Participer au réseau des élus référents « sécurité routière » ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer Sophie PREUNEL élu référent « sécurité routière ».

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) : ~ Demande de subvention ~

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention présentée par le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté).

Ces personnels de l'éducation (enseignants spécialisés, psychologue scolaire) interviennent dans les écoles du Cap Sizun en particulier à Plogoff dans un cadre de prévention à l'échec scolaire et en faveur des enfants en difficultés, tant au niveau pédagogique qu'au niveau psychologique.

Cette aide financière sollicitée par le RASED à hauteur de 2 euros par élève scolarisé dans la commune, soit la somme de 108 euros permettra d'acquérir du matériel adapté et spécifique au suivi de ces élèves.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'octroyer au RASED la somme de 108 euros.

MOTION : ~Maintien du service public de la Poste~

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la proposition de motion de soutien de la Poste.

Après avoir pris connaissance de cette motion, le conseil municipal apporte son soutien pour le maintien du service public de la Poste.

MOTION : ~Soutien aux agriculteurs ; grève du lait ~

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur des propositions de motion de soutien aux agriculteurs et à la grève du lait.

Après avoir pris connaissance de ces deux motions, le conseil municipal apporte son soutien aux filières de production touchées par la crise (lait, porc, légumes, viande bovine, lapins et volailles).

INSTALLATION D'UN CABINET MEDICAL : ~ Vente de deux terrains communaux ~

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a proposé à monsieur VIALLA qui souhaite installer un cabinet médical, deux parcelles communales situées au Bourg de Plogoff, cadastrées sous les numéros AP 68 et 320, pour des contenances respectives de 16 m² et 565 m².

Les services des domaines ont estimé la valeur vénale de ces terrains à 8.715,00 euros avec une marge de négociation de 10%.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 18 voix pour et une abstention décide de proposer à monsieur VIALLA ces terrains pour un montant de 7.843,50 euros et de prendre en charge l'étude de sol et le document d'arpentage.

